

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 30 juin 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement, une enquête publique relative à la demande de permis de construire concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol de l'Eouvière, sur la commune de Saint-Julien-le-Montagnier.

Ce projet est porté par la Société SASU CS TERRE DU ROI représentée par M. Thierry MULLER - 74 rue du Lieutenant de Montcabrier - 34500 BÉZIERS.

La demande de permis de construire porte sur une emprise d'environ 1,03 ha et concerne la parcelle cadastrale section E n°261, représentant une surface totale de 111,3 ha, située sur la commune de Saint-Julien-le-Montagnier.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 36 jours de l'enquête publique, du **26 juillet 2021 au 30 août 2021** dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier
Hôtel de Ville 22, rue de l'Hôtel-de-Ville - 83560 Saint-Julien-le-Montagnier du lundi au samedi de 8h30 à 12h et les mardi, vendredi de 14h à 17h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Saint-Julien-le-Montagnier sise 22, rue de l'Hôtel-de-Ville - 83560 Saint-Julien-le-Montagnier, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Michel MILANDRI, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier
lundi 26 juillet 2021	9h00 - 12h00
jeudi 12 août 2021	14h00 - 17h00
samedi 21 août 2021	9h00 - 12h00
lundi 30 août 2021	14h00 - 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, la Société SASU CS TERRE DU ROI représentée par M. Thierry MULLER - 74 rue du Lieutenant de Montcabrier - 34500 BEZIERS (chargée de projet : Mme Ines PRIETO (ines.prieto@totalenergies.com)).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Julien-le-Montagnier, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

L'autorité compétente pour accorder ou refuser le permis de construire concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol de l'Eouvière, sur la commune de Saint-Julien-le-Montagnier, est le préfet du Var, par voie d'arrêté.